

Offre de stage – Evolution des stratégies filières agricoles dans les territoires ultra-marins à horizon 2035

Publié le

A- Description de la structure d'accueil

L'office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM) est un établissement public administratif sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire et du ministère des Outre-mer. L'ODEADOM a pour mission de contribuer à l'accompagnement du monde agricole ultramarin dans son développement et ses transformations.

Il assure les fonctions d'organisme payeur pour l'essentiel des aides européennes et nationales destinées aux filières agricoles d'outre-mer, notamment le POSEI, déclinaison du 1er pilier de la PAC dans ces territoires. La compétence territoriale de l'office est celle des 5 départements d'outre-mer - Guyane, Guadeloupe, Martinique, Mayotte, La Réunion - mais aussi St Martin et St Barthelemy dans les Antilles et St Pierre et Miquelon dans l'Atlantique nord.

L'ODEADOM assure une interface de concertation de l'ensemble des parties prenantes publiques et privées présentes dans ses instances de gouvernance et relative à la politique publique agricole en outre-mer.

Enfin l'Office dispose d'une mission en charge de l'observatoire de l'économie agricole des DOM et du suivi des études à destination de ses administrateurs, du public et des ministères de tutelles. Cet observatoire permet d'apporter un rôle d'appui aux acteurs agricoles et agroalimentaires des départements d'Outre-mer par son expertise et son éclairage sur les sujets en lien avec l'économie agricole. L'Observatoire publie, notamment, chaque année des notes qui traitent de l'ensemble des appuis publics au secteur agricole outre-mer, des analyses structurelles et économiques relatives à l'économie agricole et aux filières ultramarines.

B- Contexte du projet

Au début de l'année 2023, il a été demandé aux préfets d'entamer, en lien avec les collectivités et les professionnels, l'élaboration d'un plan pour tendre vers la souveraineté alimentaire. Chaque territoire a ainsi construit une feuille de route de l'autonomie alimentaire en concertation avec les acteurs du monde agricole local en rassemblant les informations clés, les principaux freins et leviers et les actions à mettre en place pour tendre vers l'autonomie alimentaire d'ici 2030. Des objectifs quantitatifs et qualitatifs ont été également fixés dans certaines feuilles de routes.

Actuellement, ces plans de souveraineté alimentaire, qui ont été signés par les préfets en 2023, sont en cours de révision dans les différents territoires.

De plus, la loi du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture inscrit l'organisation de conférences de la souveraineté alimentaire afin d'élaborer des stratégies par filière à horizon 2035.

C- Description du sujet et objectifs

Il a été constaté que les plans de souveraineté alimentaire ont été élaborés de différente manière par les territoires tant sur les informations et analyses chiffrées concernant les indicateurs d'autonomie alimentaire (notamment le taux de couverture des besoins) que sur la structure proposée par chacun. La base d'analyse et de référence et la méthode pour l'établissement des objectifs en termes d'autonomie

alimentaire à horizon 2030 est donc très différente selon les territoires.

De plus, les conférences de la souveraineté alimentaire ont pour objectif d'élaborer une stratégie par filière à horizon 2035.

Dans ce contexte, l'objectif principal de ce stage est de proposer une méthode d'analyse des indicateurs de l'autonomie alimentaire homogène à chaque territoire et d'appui à l'élaboration de stratégies filières agricoles dans les territoires ultra-marin à horizon 2035.

Deux des objectifs spécifiques de ce stage sera de contribuer à la réalisation :

- d'une note d'analyse sur la couverture des besoins alimentaires dans les DROM en proposant des éclairages spécifiques sur les évolutions d'ici à 2035 ;
- de fiches sur les stratégies filière des Outre-mer.

D- Tâches :

- Réaliser une étude documentaire de la bibliographie existante concernant la souveraineté alimentaire et les stratégies filières dans les territoires outre-mer ;
- Recenser, calculer et comparer les différents indicateurs en lien avec l'autonomie alimentaire par filière et par territoire sur la base des données publiques disponibles (Agreste, Douane française, SPP) et ceux utilisés dans les Plans de souveraineté élaborés en 2023 dans chaque territoire ;
- Participer à la tenue de groupes de travail avec les professionnels par filière concernant les stratégies filières et la souveraineté alimentaire à horizon 2035 ;
- Contribuer à la réalisation d'une note d'analyse sur la couverture des besoins alimentaires dans les DROM et son évolution à horizon 2035 ;
- Contribuer à la rédaction de fiches par filière sur les stratégies filière Outre-Mer sur la base des indicateurs de souveraineté alimentaire et des enjeux et objectifs stratégiques soulevés lors des groupes de travail.

E- Compétences et connaissances :

- Capacité d'analyse et esprit de synthèse, bon relationnel, capacité à travailler en autonomie.
- Aisance rédactionnelle
- Connaissances des DROM et de leur contexte agricole.
- Maîtrise d'Excel

F- Durée

6 mois, à partir de septembre 2025.

G- Conditions

Durée de travail hebdomadaire de 35h. Gratification au taux légal.

H- Modalités d'accueil

Le stage se déroulera en présentiel au 12 rue Henri Rol-Tanguy, 93555 MONTREUIL.

I- Encadrement / Personnes à contacter

Ce stage bénéficiera d'un pilotage rapproché de la cellule observatoire de l'ODEADOM.

Pauline Cuenin, Pilote de l'observatoire de l'ODEADOM – pauline.cuenin@odeadom.fr

Théo Branswyck, Chargé de mission à l'observatoire de l'ODEADOM – theo.branswyck@odeadom.fr

Valérie Gourvennec, directrice adjointe de l'ODEADOM – valerie.gourvennec@odeadom.fr